

BO | Bulletin officiel PE | de Pôle emploi

N°63 du 5 août 2019

Sommaire chronologique

Décision DG n° 2019-67 du 8 juillet 2019

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette ----- 3

Décision Ma n° 2019-12 DS IPR du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables ----- 8

Décision Ma n° 2019-13 DS DT du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des directions territoriales ----- 14

Décision Ma n° 2019-14 DS DR du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale ----- 18

Décision Ma n° 2019-15 DS Agences du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences ----- 29

Décision Ma n° 2019-16 DS PTF du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme ----- 41

Décision Oc n° 2019-43 DS Agences du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences ----- 45

Décision Oc n°2019-44 DS IPR du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables ----- 74

Décision Oc n°2019-45 DS DT du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des directions territoriales ----- 92

Décision Oc n°2019-46 DS DR du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale ----- 95

Décision Oc n°2019-47 DS PTF du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des plates-formes
de la direction de la production ----- 108

Décision DG n° 2019-67 du 8 juillet 2019

Délégation de signature au sein de la direction générale de Pôle emploi en matière de dépense et de recette

Le directeur général de Pôle emploi,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8 et R. 5312-19,

Vu la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi relative à la signature des opérations de dépense,

Vu la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2019-15 du 12 février 2019 fixant le cadre des délégations de signature au sein de Pôle emploi en matière d'opérations de dépense et de recette,

Décide :

Article 1 - Règlement des opérations de dépense hors autorisations de prélèvements et opérations de recette

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les virements au bénéfice de l'Unédic, les virements internes à Pôle emploi, les opérations de règlement de toute autre dépense autres que les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale, et les opérations de recette, y compris l'endos des chèques.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Paul Bazin de Jessey, directeur général adjoint stratégie et affaires institutionnelles,
- madame Pascale Barillot, directrice de la communication,
- monsieur Jean-Yves Cribier, directeur général adjoint ressources humaines et relations sociales,
- monsieur Franck Denié, directeur général adjoint systèmes d'information,
- monsieur Michael Ohier, directeur général adjoint réseau,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion,
- madame Misoo Yoon, directrice générale adjointe offre de services.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- monsieur Bruno Acloque, directeur de la transformation de la fonction AFG,
- madame Lydia Aid, chargée de mission auprès de la directrice,
- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Gueudar-Delahaye, directeur du siège,
- monsieur Sébastien Guillamot, directeur du contrôle de gestion,
- madame Virginie Guillot, adjointe au directeur de la trésorerie et du financement,
- monsieur Philippe Maraval, directeur des achats et marchés,
- monsieur Alexandre Pace, directeur de l'immobilier et des contrats nationaux,
- monsieur François Plattard, adjoint au directeur comptable.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Catherine Peltier, directrice des affaires juridiques.

au sein de la direction du réseau :

- monsieur Jean-Louis Tausin, directeur de la prévention des fraudes et du contrôle interne.

Article 2 - Autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, les autorisations de prélèvements sur le compte bancaire de la direction générale.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Franck Boyer, directeur comptable,
- monsieur Guillaume Chambefort, directeur de la trésorerie et du financement,
- madame Carine Rouillard, directrice générale adjointe administration, finances et gestion.

Article 3 - Bon à payer d'une opération de dépense

§ 1 - Délégation permanente est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur général de Pôle emploi et dans les conditions prévues par la délibération n° 2015-49 du 18 novembre 2015 susvisée, le bon à payer des opérations de dépense.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- les personnes visées au § 2 de l'article 1 de la présente décision

au sein de la direction offre de services :

- monsieur Michel Cottura, adjoint à la directrice générale adjointe offre de services, en charge du pilotage des programmes et de la MOA, directeur de la MOA,
- au sein de la direction des partenariats et de la territorialisation, madame Firmine Duro, directrice des partenariats et de la territorialisation et madame Nicole Brejou, adjointe à la directrice, en charge du pôle ressources, pilotage et dossiers spécifiques,
- au sein de la direction affaires et relations internationales, madame Annie Gauvin, adjointe à la directrice générale adjointe offre de services, directrice des affaires et relations internationales, monsieur Philippe L'esprit, adjoint à la directrice,
- madame Elisabeth Gueguen, directrice de la réglementation et de l'indemnisation,
- madame Karine Meininger, directrice des services aux demandeurs d'emploi,
- madame Audrey Pérocheau, directrice du développement des compétences dans les territoires,
- au sein de la direction de l'expérience utilisateurs et du digital, madame Clélia Pienne, directrice expérience utilisateurs et du digital, madame Myriam Huin, adjointe à la directrice monsieur Miguel Eduardo Mogollon, adjoint à la directrice, chef du département incubation,
- madame Catherine Poux, directrice des services aux entreprises,
- monsieur Richard Ruot, directeur du pilotage des programmes et appui.

au sein de la direction réseau :

- monsieur Stéphane Ducatez, adjoint au directeur général adjoint au réseau, en charge des études et de la performance,
- monsieur David Genet, directeur du pilotage, de la performance et de l'organisation du travail,
- madame Anne-Sophie Milgram, directrice de la qualité de service,
- au sein de la direction des statistiques, des études et de l'évaluation, monsieur Cyril Nouveau, directeur des statistiques, des études et de l'évaluation, et monsieur Emmanuel Chion, adjoint au directeur,
- madame Frédérique Quesnel, directrice des déploiements.

au sein de la direction stratégie et affaires institutionnelles :

- madame Odile Marchal, chef de cabinet gouvernance et affaires transverses,
- madame Sindia-Hélène Mérienne-Ajimi, directrice du management des risques, de la sûreté et sécurité,

- monsieur Patrick Morat, adjoint au directeur général adjoint, directeur de l'inspection générale et de l'audit interne,
- madame Hélène Moutel, directrice de la stratégie, de l'innovation, de la responsabilité sociétale des entreprises et du Lab,
- madame Elsa Raymond, déléguée à la protection des données.

au sein de la direction administration, finances et gestion :

- au sein de la direction de la transformation de la fonction AFG, monsieur Christophe Colombel, adjoint au chef de département MOA SI Finance,
- au sein de la direction de l'immobilier et des contrats nationaux, monsieur Christophe Fernandes, adjoint au directeur et chef du département immobilier et madame Emmanuelle Degroote, chef du département moyens généraux,
- au sein de la direction des achats et marchés, monsieur Pascal-Pierre Ponson Sacquard, adjoint au directeur des achats et marchés,
- au sein de la direction du siège, madame Nathalie Rublon, adjointe au directeur et directrice des ressources humaines du siège, monsieur Jean-Baptiste Barde, chef du département environnement de travail et sécurité, madame Marina Alvarez, chef du service ADP/Paie, monsieur Antoine Bouyssou, chef du département pilotage du budget et madame Sophie Sanvicente, chef du service formation.

au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales :

- madame Anne-Sophie Attia, directrice du développement des talents et des compétences - management, madame Claire Brzustowski, adjointe à la directrice, chef du département conseil RH et monsieur François Matthey, chef du département conseil carrière,
- madame Dominique Blondel, adjointe au directeur général adjoint, en charge des relations sociales et de la qualité de vie au travail, monsieur Hervé Coudurier, chef du département qualité de vie au travail, monsieur Nicolas Draut, chef du département juridique et règlement des différends et madame Céline Jehan, chef du département relations sociales,
- monsieur Thierry Bouillon, adjoint au directeur général adjoint, en charge du développement des talents et des compétences et madame Nadine Stevens, chef du département processus et référentiels RH,
- madame Isabelle Bouraima, chef de cabinet du directeur général adjoint RHRS - facilitation et animation RH et madame Laurence Luguët, chef du département appui au pilotage,
- madame Caroline Comte, directrice de l'université Pôle emploi et madame Corinne Tévar, adjointe à la directrice,
- madame Josepha Costa, directrice gestion administrative, rémunération et avantages sociaux, monsieur Eric Chevallier, chef du département gestion et rémunération, monsieur Jérôme de Manassein, chef du département gestion des agents de droit public, monsieur Alain Mathiot, chef du département avantages sociaux et madame Nolwen Castets, adjointe au chef du département gestion et rémunération,
- monsieur Aurélien Fenard, directeur de la transformation digitale et données RH, madame Virginie Augereau, adjointe au directeur, chef du département transformation digitale RH, madame Gabrielle Sarrazin, adjointe au directeur en charge du projet SIRHUS et madame Murielle Vignon, chef du département études et pilotage des données sociales,
- monsieur Fabrice Marie-Rose, directeur du développement des talents et des compétences - relation de service, madame Priscillia Grandmaire, adjointe au directeur, chef du département conseil RH et madame Mélanie Lucas, chef du département expérience apprenants,
- madame Marie-José Texier, directrice du développement des talents et des compétences - fonction support et monsieur Benjamin Chargé, adjoint à la directrice, chef du département conseil RH et expérience apprenants,
- monsieur Jean-Marc Vermorel, directeur du nouveau pari de la confiance,
- madame Véronique Chapelain, chef du département développement des talents et des compétences - cadres dirigeants,
- madame Clara David, directrice de l'université du management,
- madame Natasha Berry-Mondor, directrice du campus Antilles-Guyane,
- madame Fabienne Guitard-Gueydan, directrice du campus Nord-Est,
- madame Isabel Ibanez, directrice du campus Francilien,

- monsieur Philippe Ponamale, directeur du campus Océan Indien,
- monsieur Bernard Theret, directeur du campus Ouest et madame Véronique Martin, adjointe du directeur, responsable du site du Mans,
- monsieur Alain Verniol, directeur du campus Sud-Est, responsable du site de Lyon et monsieur Frédéric Tacchino, adjoint au directeur, responsable du site d'Avignon.

au sein de la direction systèmes d'information :

- directeurs
 - madame Véronique Bolzoni, directrice en charge de la direction pilotage et conduite de la transformation de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
 - madame Anne Carrière, directrice par intérim de la direction opérations et services jusqu'au 31 décembre 2019,
 - madame Laurence Cosson-Piantoni, directrice en charge de la direction performance sociale,
 - monsieur Hubert Déchelette, directeur en charge de la direction référentiels, outils et support au développement,
 - monsieur Philippe Dialinas, directeur en charge de la direction performance économique,
 - monsieur Bénédicte Douillet, directeur en charge de la direction projets et ingénierie technique,
 - madame Corinne Druésne, directrice par intérim de la direction fonction d'appui,
 - monsieur Fadi El Rostom, directeur de la supra direction produits,
 - monsieur Hubert Faucher, directeur en charge de la direction sites et pôles de compétences,
 - monsieur Jean-François Goueffon, directeur en charge de la direction services et déploiement de proximité,
 - madame Gaelle Homps, directrice en charge de la direction inscription, indemnisation, accompagnement,
 - monsieur Gilles Lavigne, directeur de la supra direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
 - madame Christine Le Gac-Eymard, directrice en charge de la direction pilotage et support à l'organisation,
 - monsieur Stéphane Rideau, directeur de la direction entreprise, recrutement,
 - monsieur Romain Sammut, directeur en charge de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.
- adjoints au directeur :
 - monsieur Didier Bacanelli, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits,
 - madame Brigitte Boutes-Longueville, coordination et MOA réglementaire, adjointe au directeur de la direction produits,
 - monsieur Christian Bréus, performance opérationnelle et gouvernance, adjoint au directeur de la direction performance économique,
 - monsieur Gilles Collet, achats, adjoint au directeur de la direction performance économique,
 - monsieur Laurent Gibelli, ingénieries techniques, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
 - madame Diana Haout, déploiement et valorisation des produits SI, adjointe au directeur services et déploiement de proximité de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services,
 - monsieur Philippe Huchet, services, expertise technique et accessibilité, adjoint au directeur de la direction services et déploiement de proximité au sein de la direction de la production de l'ingénierie et de la relation de services,
 - monsieur Jean-Michel Kohl, adjoint au directeur de la direction référentiels, outils et support au développement au sein de la direction produits,

- monsieur Philippe Latapie, décisionnel et data lake, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits,
 - monsieur Laurent Mathis, adjoint au directeur de la direction inscription, indemnisation, accompagnement au sein de la direction produits,
 - monsieur Tahar Mezlef, outils agence et support à l'organisation, adjoint au directeur de la direction pilotage et support à l'organisation au sein de la direction produits,
 - monsieur Jean-Pierre Oudin, adjoint au directeur de la direction entreprise - recrutement au sein de la direction produits,
 - monsieur Laurent Vrignaud, architecture et plan projet technique, adjoint au directeur de la direction projets et ingénierie technique au sein de la direction production de l'ingénierie et de la relation de services.
- responsables de département :
 - monsieur Gérard Larguier, responsable du département pilotage au sein de la direction performance économique,
 - monsieur Alain Paci, responsable du département pilotage de la direction produits,
 - monsieur Christian Ratajczak, responsable du département pilotage de la performance et des marchés de la direction pilotage et conduite de la transformation DPIRS,
 - monsieur Alain Saint-Amand, responsable du département pilotage de la direction architecture, sécurité, innovation et transformation.

au sein des entités directement rattachées au directeur général :

- au sein de la direction de la communication, madame Céline Lebossé, adjointe à la directrice de la communication,
- monsieur Jean-Louis Walter, médiateur.

Article 4 - Publication, entrée en vigueur et abrogation

La présente décision, qui sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi, abroge la décision n° 2019-62 du directeur général de Pôle emploi du 13 juin 2019.

Fait à Paris, le 8 juillet 2019.

Jean Bassères,
directeur général

Décision Ma n° 2019-12 DS IPR du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n°12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n° 12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n°2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction régionale de Pôle emploi Martinique,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n°12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1 et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n°12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n°12.

§ 2 - Bénéficient de la délégation donnée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de l'agence des services spécialisés de pôle emploi
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence des services spécialisés de pôle emploi
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi François
- madame Valérie Joseph Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder, en tout ou en partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros,

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de l'agence des services spécialisés de pôle emploi
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin

- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiéry, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence des services spécialisés de pôle emploi
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Zélia Salomon, responsable d'équipe au sein de pôle emploi François
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi François
- madame Valérie Joseph Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder en tout ou en partie, ou refuser, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- 1) dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines,
- 2) dans la limite, en cas d'acceptation, de 4 000 euros, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production, et à madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019
- 3) dans la limite, en cas d'acceptation, de 2 000 euros, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au 3) du paragraphe 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opération, à compter du 01/09/2019

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n°12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

- lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines,
- lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au 2) du paragraphe 1 du présent article, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de cette même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des

organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois - ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois - ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1^{er} du présent article :

- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à :

- 1) 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines,
- 2) 5 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et inférieur à 500 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage, de la CRP ou du CSP, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production,
- 3) 1 000 euros, s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage, de cotisations à l'Ags, ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) à : madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée aux 3) du paragraphe 1 du présent article, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 – Abrogation

La décision MA n° 2019-11 DS IPR du 16 mai 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 1^{er} août 2019.

Antoine Dénara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2019-13 DS DT du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation est donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi,

Article 3 – Délégués

§ 1 - Bénéficient des délégations visées aux articles 1 et 2, à titre permanent :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale

§ 2 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 1 du présent article, bénéficient des mêmes délégations, à titre temporaire :

- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets

Article 4 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de paiement

- Délégation permanente de signature est donnée à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale, à madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes et à monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique :
- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 36 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois,

§ 2 – Remise de dette

- Délégation permanente de signature est donnée à madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale, à madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes et à monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Véronique Jean-Joachim-Eurasie, chargée de mission auprès de la directrice territoriale

§ 3 – Admission en non valeur

- Délégation permanente de signature est donnée à madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale, à madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes et à monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Véronique Jean-Joachim-Eurasie, chargée de mission auprès de la directrice territoriale

§ 4 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe et à madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions rendues au titre des § 1 et § 2 du présent article.

Article 5 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et pour les manquements constatés à compter du 1^{er} janvier 2019, les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement, à :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Léo Limol, directrice régionale adjointe
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat

Article 6 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe et à madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe et de madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019 et Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets.

Article 7 – Abrogation

La décision Ma n° 2019-09 DS DT du 16 mai 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 1^{er} août 2019.

Antoine Denara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2019-14 DS DR du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Martinique et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques
- madame Dalila Dib, responsable du pôle pilotage de la performance régionale / statistique
- madame Danielle Marie-Magdelaine, responsable du pôle maîtrise des risques / contrôle interne / prévention des fraudes
- madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière
- madame Régine Guillaume, responsable du pôle achats logistique immobilier sécurité
- monsieur Vincent Bonheur, responsable du service informatique
- monsieur Jude Biron, responsable du service communication
- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Julie Annama, Adjointe au directeur des ressources humaines
- madame Véronique Giffard, responsable du pôle développement des ressources humaines

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- madame Marie-Denise Roussi, directrice de la stratégie et des projets
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territoriale délégué Nord et Sud

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 2 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient des délégations mentionnées au présent § 2 :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 3 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de ses attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 75 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,

- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 103 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 103 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

§ 3 Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière de travaux, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

Article 4 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de ses attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Article 5 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à madame Julie Annama, adjointe au directeur des ressources humaines, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, au sein de la direction des ressources humaines, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, dans la limite de ses attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
- prendre les décisions de nomination et l'ensemble des autres actes de gestion des ressources humaines, y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, ainsi que les décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi, à l'exception, dans le cadre du pouvoir disciplinaire, des décisions de sanctions supérieures à l'avertissement et au blâme, des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1^{er}, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7 – Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

1. les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général ;
2. les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
3. les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
4. les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
5. les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
6. les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés,

§ 2 Bénéficiaire de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Suzanne Racine, référente métier à la plateforme de production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficiaire de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Article 8 – Contraintes

§ 1 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée à Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production, et à madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Suzanne Racine, référente métiers à la plateforme de production
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

§ 2 - Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, et à madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

§ 3 - Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L. 1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte, conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 – Délais de remboursement

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le

compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Annie Zaïre-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, et à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Annie Zaïre-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets, et à madame Sonia Sainte-Rose, responsable de la direction administrative et financière, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Suzanne Racine, référente métier à la plateforme de production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à Léo Limol, directeur régional adjoint, et à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat et à, monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, fonctions, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par

Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets
- madame Annie Zaïre-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée Centre et Nord Caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué Nord et Sud

Délégation permanente de signature est donnée à madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production
- madame Suzanne Racine, référente métier à la plateforme de production
- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier

Section 5 – Décisions de sanction et décisions sur recours

Article 10 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- madame Danielle Marie-Magdelaine, responsable pôle maîtrise des risques / contrôle interne / prévention des fraudes
- madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques

Article 11 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6 et 9 de la présente décision.

Article 12 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions sur les recours

hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Martinique, y compris les décisions ou conventions conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail.

Article 13 – Recours préalables obligatoires

Délégation permanente de signature est donnée à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques, et à madame madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement en cas de fausse déclaration ou d'absence de déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou en vue d'obtenir ou de maintenir le revenu de remplacement constitutive d'une fraude.

Section 6 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 14 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite de ses attributions, porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers que Pôle emploi représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction régionale.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, de madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, de monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et de monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, bénéficie de la même délégation, à titre temporaire, madame Marie-Claude Babot, chargée de sécurité.

Article 15 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 16 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Nathalie Salomon, responsable de la direction du contrôle de gestion, de la performance et de la maîtrise des risques, et à madame Marie-Louise Monrapha, responsable du service contentieux fraudes, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée

n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi.

Article 17 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1^{er}, 1.2 ou 4, §2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 18 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, et à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Martinique ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

Article 19 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à leurs décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 40 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, à :

- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines

Section 7 – Divers

Article 20 – Production au passif des entreprises en procédure collective

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint, à madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat, à monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines, à madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination – opérations, à compter du 01/09/2019, à madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production et à madame viviane Tereau, responsable du pôle métier, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

Article 21 – Abrogation

La décision Ma n° 2019-07 DS DR du 16 mai 2019 est abrogée.

Article 22 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort de France, le 1^{er} août 2019

Antoine Denara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2019-15 DS Agences du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-4 et R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1^{er} janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de l'agence pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail - y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas - ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives aux services des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n°2009-2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale, à l'exception de celles entraînant un impact financier ou sur la gestion des ressources humaines de Pôle emploi ;
- 2) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative, à l'exception de ceux entraînant un impact financier ou politique ou sur le système d'information ou la gestion des ressources humaines de Pôle emploi.

Article 4 – Délégués permanents

Bénéficiaires des délégations mentionnées au § 2 de l'article 1 et aux articles 2 et 3, à titre permanent :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice de pôle emploi François
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

Article 5 – Délégués temporaires

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 4 de la présente décision, bénéficiaires, à titre temporaire, des délégations mentionnées :

Au § 2 de l'article 1 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin

- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

A l'article 2 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin

- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

Aux articles 3 et 4 :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée

Article 6 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys

- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Bénéficiaire de la délégation visée à l'alinéa qui précède :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

§ 3 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys

- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys

- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

§ 4 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée à :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher

- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi de la région Martinique

pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher

- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Schoelcher
- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Lamentin
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Saint-Pierre
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi A2S
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Trinité
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Francois
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de l'agence pôle emploi Marin
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de l'agence pôle emploi Rivière-Salée

§ 5 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée à, madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions prises sur les recours gracieux formés contre les décisions prises au titre des paragraphes 1, 2 et 3 du présent article.

Article 7 – Abrogation

La décision Ma n° 2019-08 DS Agences du 16 mai 2019 est abrogée.

Article 8 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 1^{er} août 2019.

Antoine Denara,
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Ma n° 2019-16 DS PTF du 1^{er} août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Martinique au sein de la plate-forme

Le directeur régional de Pôle emploi Martinique,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5426-2, L. 5426-5, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n° 2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Martinique et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la région.
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Suzanne Racine, référente métiers à la plateforme de production
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de ses attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Nikita Briquet, responsable de fonction coordination-opérations, à compter du 01/09/2019
- madame Eliane Joseph-Letur, responsable du pôle production

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Viviane Tereau, responsable du pôle métier
- madame Suzanne Racine, référente métiers à la plateforme de production
- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat
- monsieur Philippe Prudent, directeur des ressources humaines
- madame Muriel Jean-Philippe, superviseur de projets

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de ses attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficie de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Philippe De Cat, responsable du service centralisé contrôle de la recherche d'emploi

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne visée au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Teddy Paul-Joseph, directeur au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Frédéric Vanseveren, directeur adjoint au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- monsieur Thierry Beaudet, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Christelle Fibleuil-Remy, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Patricia Eustache, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Joelle Cabit, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Clara Dalmat-Bornil, référente métiers au sein de pôle emploi Fort-de-France Kerlys
- madame Tania Saint-Louis-Augustin, directrice au sein de pôle emploi Schoelcher
- monsieur Alain Thaly, directeur adjoint au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Jihane Surena, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Eliane Thelineau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Claude Chanteur, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Dorothé Ardin, référente métiers au sein de pôle emploi Schoelcher
- madame Marie-Ange Afoy, directrice au sein de pôle emploi Lamentin

- madame Josiane Prales, directrice adjointe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Michelle Houdin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Peggy Habricot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Gilda Rennes, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Raymonde Luap, référente métiers au sein de pôle emploi Lamentin
- madame Rita Rubal, directrice au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Céline Mormin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Axelle Lugiery, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Nathalie Hoareau, référente métiers au sein de pôle emploi Saint-Pierre
- madame Michèle Candale, directrice au sein de pôle emploi A2S
- monsieur Philippe Lordinot, responsable d'équipe au sein de pôle emploi A2S
- madame Dominique Paye, référente métiers au sein de pôle emploi A2S
- madame Pascale Larcher, directrice au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Béatrice Ozier-Lafontaine, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Brice Telga, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- monsieur Anthony Abaul, référent métiers au sein de pôle emploi Sainte-Marie
- madame Marie Blaise, directrice au sein de pôle emploi Trinité
- madame Marie-France Albin, directrice adjointe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Cédric Cabasset, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Line Vilmen, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- madame Delphine Blerald, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Trinité
- monsieur Ynault Destour, référent métiers au sein de pôle emploi Trinité
- madame Annick Edouard, directrice au sein de pôle emploi Francois
- madame Zélia Bibas, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Natacha Eguienta, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Francois
- madame Régine Luccin, référente métiers au sein de pôle emploi Francois
- monsieur Fabrice Di Geronimo, directeur au sein de pôle emploi Marin
- madame Tania Vilcoq-Datil, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- madame Valérie Joseph-Boniface, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Marin
- monsieur Samuel Mondésir, référent métiers au sein de pôle emploi Marin
- madame Mireille Dorival, directrice au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Nicole Michel, directrice adjointe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Mildred Filin, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Francine Porfal, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Catherine Dessart, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Sandra Nelson, référente métiers au sein de pôle emploi Rivière-Salée
- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée centre et nord caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué nord et sud

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Martinique, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Annie Zaire-Henri, directrice territoriale
- madame Nathalie Jouquan, directrice territoriale déléguée centre et nord caraïbes
- monsieur David Baes, directeur territorial délégué nord et sud

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Francicia Courtois, directrice régionale adjointe
- monsieur Léo Limol, directeur régional adjoint
- monsieur Paul-Eddy Paulin, directeur de la coordination et du partenariat

Article 5 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 6 – Abrogation

La décision Ma n° 2019-10 DS PTF du 16 mai 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Fort-de-France, le 1^{er} août 2019.

Antoine Denara
directeur régional
de Pôle emploi Martinique

Décision Oc n° 2019-43 DS Agences du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des agences

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-9, L. 5312-10, L.5426-2, L.5426-5, R. 5312-4, R. 5312-25, R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la décision n° 2009/2743 du 15 décembre 2009 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions complémentaires susceptibles d'être confiées à Pôle emploi services à compter du 1er janvier 2010,

Vu la décision n° 2018-75 du 26 juin 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Vu la délibération n° 2013-46 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la garde d'enfants pour parents isolés,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Vu la décision n°2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Décide :

Article 1 – Placement et service des prestations

§ 1 Aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, délégation permanente de signature est donnée :

- 1) à l'ensemble des agents exerçant au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, procéder à l'inscription sur la liste des demandeurs d'emploi,
- 2) aux personnes désignées ci-dessous à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, prendre l'ensemble des autres décisions en matière de gestion de la liste des demandeurs d'emploi, en particulier refuser une inscription, tenir à jour la liste, assurer le suivi et le contrôle de la recherche d'emploi, en particulier signer les décisions de radiation, radiation et suppression du revenu de remplacement, cessation d'inscription ou changement

de catégorie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de cessation d'inscription ou changement de catégorie et, pour les manquements constatés jusqu'au 31 décembre 2018, formés contre les décisions de radiation :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur d'agence de pôle emploi Castelnaudary
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Evelyne Roche, directrice d'agence de pôle emploi Limoux
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Laetitia Aloui, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Emmanuel Paris, directeur de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Cathy Peene, directrice ad interim de pôle emploi Beaucaire
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame, Rose Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Yannick Vaysettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan

- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve les Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Agde
- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothee Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau

- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédéric Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gérald Testard, directeur de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint au sein de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Joëlle Emonet, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

- madame Mireille Hannet, directrice de pôle emploi Argelès
- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Sophie Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez

- madame Delphine Bilhoto-Nogueira, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Ludivine Verrier, référente métiers de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors

- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Aïcha Lombardot, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Sonia Puysegur, directrice de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Dominique Pujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christine Nadal, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Abdelaziz Saïbi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagraverre, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Roubly Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie

- madame Céline Gonzalez, référente métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Adélaïde Bernard, référente métiers de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction production

- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référent métiers de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Marie Verdel, chargée de mission à la direction production
- madame Gaëlle Larroque, responsable d'équipe services à distance
- madame Laurence Mercier, responsable d'équipe services à distance

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) prendre les décisions relatives au bénéfice des allocations, primes, aides et autres prestations versées par Pôle emploi, que ce soit pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, de l'Unédic, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail y compris dans les cas visés par l'accord d'application n°12 au règlement de l'assurance chômage lorsque la convention conclue avec ces employeurs dispose que Pôle emploi statue sur ces cas ou de tout autre tiers et en demander le remboursement lorsqu'elles ont été en trop versées, à l'exception des décisions relatives au service des prestations pour lesquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général et des décisions relatives à ce service transférées à cet établissement par décision spécifique prise sur le fondement de la décision susvisée n° 2009/2743 du directeur général du 15 décembre 2009,
- 2) prendre les décisions et conclure les conventions mentionnées à l'article R. 5312-4 du code du travail,
- 3) prendre les décisions relatives à l'agrément des personnes en parcours d'insertion par l'activité économique (IAE) ainsi que les décisions de suspension, d'extension et de prolongation de cet agrément,
- 4) signer les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi,
- 5) dans les conditions et limites fixées par les textes applicables, prendre les décisions relatives à la conclusion, au suivi et à la rupture du contrat de transition professionnelle (CTP) et demander le remboursement des allocations y afférentes lorsqu'elles ont été indûment versées,
- 6) statuer sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

§ 3 Délégation permanente de signature est également donnée à l'ensemble des conseillers au sein des agences à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi, signer les bons SNCF non dérogoratoires au bénéfice des demandeurs d'emploi.

Article 2 – Ordre de service, acte, correspondance, congés, autorisations d'absence et plaintes

Délégation permanente de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine,
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'elles représentent, pour tout fait ou acte intéressant l'agence.

Article 3 – Conventions locales de partenariat

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public local de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie locale,
- 2) initier et signer les conventions locales de subvention ;
- 3) signer les autres accords dont la direction de l'agence a pris l'initiative.

Article 4 – Marchés d'achat de prestations spécifiques passés par les agences

Délégation permanente est également donnée aux personnes désignées à l'article 5 § 1 de la présente décision à l'effet de signer, dans la limite d'un montant de 25 000 euros HT, les marchés d'achat de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 5 – Délégués permanents

§ 1 Bénéficiaire des délégations mentionnées à l'article 1 § 2 et aux articles 2, 3 et 4 à titre permanent :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Evelyne Roche, directrice de pôle emploi Limoux
- monsieur Hervé Lantelme, directeur de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur de pôle emploi Narbonne
- madame Patricia Dandeu, directrice de pôle emploi Lézignan
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice de pôle emploi Alès Gardon
- madame Evelyne Belot, directrice de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Cathy Peene, directrice ad interim de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve les Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Joëlle Emonet, directrice de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de pôle emploi Montpellier Cévennes

- monsieur G rald Testard, directeur de p le emploi Montpellier M diterran e
- madame H l ne Delmas, directrice de p le emploi P zenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de p le emploi S te

Direction territoriale Pyr n es-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice de p le emploi Argel s
- monsieur Bertin Ngoma, directeur de p le emploi C ret
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de p le emploi Perpignan Saint-Assiscl 
- monsieur St phane Baron, directeur de p le emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de p le emploi Perpignan Polygone
- monsieur St phane Lavigne, directeur de p le emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur Fran ois Rogister, directeur de p le emploi Albi
- madame Vanessa Serrato, directrice de p le emploi Castres
- monsieur Jorge Sousa, directeur de p le emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de p le emploi Carmaux
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de p le emploi Decazeville
- monsieur St phane Adalid, directeur de p le emploi Gaillac
- madame Catherine Cabrit, directrice de p le emploi Graulhet
- madame Anne Dherbecourt, directrice de p le emploi Millau
- monsieur Yannick Dijols, directeur de p le emploi Rodez
- madame Florence Viargues, directrice de p le emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur R gis Ollier, directeur de p le emploi Cahors
- madame C cile Mermilliod, directrice de p le emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de p le emploi Montauban Nord
- monsieur Brice Semis, directeur de p le emploi Montauban Albasud
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de p le emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de p le emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyr n es

- madame Florence Fourni , directrice de p le emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de p le emploi Condom
- monsieur Jean-R my Berdeaux, directeur de p le emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de p le emploi Lourdes
- monsieur St phane Cros, directeur de p le emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de p le emploi Tarbes Pyr n es
- madame Sonia Puysegur, directrice de p le emploi Lannemezan

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame H l ne Troger, directrice de p le emploi La Cartoucherie
- madame Caroline Pailhassard, directrice de p le emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Jacques Vollmer, directeur de p le emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de p le emploi Toulouse C pi re
- monsieur Hamid Lanani, directeur de p le emploi Toulouse Jolimont
- madame Lyne Lehoux, directrice de p le emploi Toulouse La Plaine
- madame Sylvie Den gre, directrice de p le emploi Toulouse Occitane
- monsieur Philippe Souquet, directeur de p le emploi Portet-sur-Garonne
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de p le emploi Toulouse Saint-Michel

- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- monsieur Gilles Levy, directeur direction production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 2 Bénéficient également de la présente délégation à titre permanent, au titre de l'article 2 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- monsieur Emmanuel Paris, directeur de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène

- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferre Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol

- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orepuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Sophie Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès

- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscl
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscl
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscl
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscl
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscl
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscl
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscl
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assiscl
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Virginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Bilhoto-Nogueira, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac

- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- madame Aïcha Lombardot, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de Tarbes Arsenal
- madame Dominique Pujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christine Nadal, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Céprière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Céprière

- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle et International
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothee Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean

- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Article 6 – Délégués temporaires

§ 1 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées à l'article 5 de la présente décision, bénéficient, à titre temporaire, des délégations mentionnées à l'article 1 § 2 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référent métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne
- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne
- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary
- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan
- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Laeticia Aloui, référente métiers de pôle emploi Foix
- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint Girons
- madame Martine Combier, référente métiers de pôle emploi Saint Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène

- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Céline Bosatelli, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert
- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle

- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Joséphine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de Pôle emploi Méditerranée
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée

- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Mas de Grille
- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas
- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Sophie Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Viginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Aurélie Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenzi, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens

- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Michelle Rivière, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Bihoto-Nogueira, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi
- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet
- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux
- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville
- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

Direction territoriale Lot /Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud

- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors
- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac
- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabarret, référent métiers de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Lombardot, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christine Nadal, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Roubly Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest
- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret
- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Céline Gonzalez, référente métiers de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- monsieur Vincent Greffier, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Toulouse la Plaine

- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nourdine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège
- madame Valérie Kempa Greneux, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Dorothée Hamelin, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Adélaïde Bernard, référente métiers de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean
- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction de la production

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform

§ 2 Bénéficient également des délégations mentionnées aux articles 3 et 4 :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe de pôle emploi Narbonne

Direction territoriale Gard/Lozère

- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende

Direction territoriale Hérault

- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieaux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieaux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes

- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noel Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Polygone

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Poujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord

Direction Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse La Cartoucherie
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse St Michel
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Héléne Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège

Article 7 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des personnels exerçant en agence, pour au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 §1 et §2 au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du

travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 24 mois.

§ 3 Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 § 1 et à l'article 6 § 1 pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations indûment versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros.

§ 4 Admission en non-valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées à l'article 5 § 1 et à l'article 6 § 1 pour, au nom du directeur régional Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur ou égal à 650 euros

Les délégataires statuent sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent paragraphe.

Article 8 – Convention de reclassement personnalisé (CRP) / Contrat de sécurisation professionnelle (CSP) / Contrat de transition professionnelle (CTP)

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à article 5 § 1 à l'effet :

- de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie les courriers de manquement des bénéficiaires de la CRP, du CTP et du CSP,
- de statuer sur les recours gracieux formés contre les présentes décisions.

§ 2 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 1 du présent article, bénéficient de la délégation à titre temporaire les personnes désignées à l'article 6 § 1.

Article 9 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-41 DS Agences du 2 juillet 2019 est abrogée.

Article 10 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 août 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n°2019-44 DS IPR du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie à certains de ses collaborateurs pour statuer, dans certaines conditions et limites, dans les cas visés par l'accord d'application n° 12 du règlement de l'assurance chômage et sur l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage et cotisations Ags irrécouvrables

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-10, L. 5422-20, R. 5312-19, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu le code de commerce, notamment les articles L. 626-6 et D.626-9 à D.626-15, et les décrets n°2007-153 du 5 février 2007 et n°2007-686 du 4 mai 2007,

Vu la convention du 27 juin 2011 relative à la mise en œuvre du CSP et ses avenants, et la convention du 19 juillet 2011 relative au CSP et ses avenants,

Vu, ensemble, la convention du 14 avril 2017 relative à l'indemnisation du chômage, le règlement qui y est annexé et les textes pris pour leur application, en particulier l'accord d'application n°12,

Vu la délibération du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-33 du 3 juin 2009 portant acceptation de la décision du bureau de l'Unédic du 22 avril 2009 relative à l'admission en non-valeur des créances de l'assurance chômage irrécouvrables,

Vu les délibérations du conseil d'administration de Pôle emploi n° 2009-49 du 10 juillet 2009 et n° 2014-49 du 26 novembre 2014 portant respectivement acceptation des décisions du bureau et du conseil d'administration de l'Unédic des 26 juin 2009 et 24 octobre 2014,

Vu, ensemble, la décision du directeur général de Pôle emploi n° 2018-75 du 26 juin 2018 relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive et les décisions par lesquelles le directeur général a transféré à cet établissement des missions complémentaires précédemment exercées par la direction de Pôle emploi Occitanie,

Décide :

Article 1 – Décisions relatives au versement des allocations d'assurance chômage

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord n° 12 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes :

- 1) admettre un demandeur d'emploi au bénéfice des allocations en cas de départ volontaire d'un emploi précédemment occupé,
- 2) prendre en compte, dans le salaire de référence servant à calculer le montant des allocations, des majorations de rémunérations autres que celles visées au § 1er et à l'alinéa 1er du § 2 de l'accord n°6 pris pour l'application du règlement de l'assurance chômage,
- 3) accorder le bénéfice des allocations dans les quatre situations visées au § 3 de l'accord d'application n° 12,
- 4) accorder le maintien du versement des prestations au titre de l'article 9 § 3 du règlement de l'assurance chômage dans les deux cas visés au § 4 de l'accord d'application n° 12.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation donnée au § 1er du présent article :

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Evelyne Roche, directrice au sein de pôle emploi Limoux
- madame Patricia Dandeu, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Lézignan
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Emmanuel Paris, directeur de l'agence de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice de l'agence de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Cathy Peene, directrice ad interim de l'agence de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de l'agence de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi Mende
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de l'agence de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur William Galtier, directeur de l'agence de pôle emploi Nîmes 7 collines
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur de l'agence de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice de l'agence de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice de l'agence de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur de l'agence de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de l'agence de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur de l'agence de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnaud
- madame Joëlle Emonet, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de l'agence de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice de l'agence de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de l'agence pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Bertin Ngoma, directeur de pôle emploi Céret
- madame Mireille Hannet, directrice de l'agence de pôle emploi Argelès
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Saint-Assiscle
- monsieur Stéphane Baron, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- madame Sonia Puysegur, directrice de l'agence de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de l'agence de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépière

- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse St Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais

Direction production

- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- Monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi Prestaform
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes, bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire :

Direction territoriale Aude / Ariège

- monsieur Pierre Marchand, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Pierre Berge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Anne-Lise Carre, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Christiane Rouge, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Alain Sampietro, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Françoise Mailhebiau, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- monsieur François Richard, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Mélanie Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Martin, référente métiers de pôle emploi Carcassonne
- madame Yolande Zorzi, référente métiers de pôle emploi Carcassonne

- madame Christel Arabeyre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Farad Beldjoudi, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gaël Lalys, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Françoise Letitre, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Laurie Padrines, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- monsieur Christophe Saint-Martin, responsable d'équipe de pôle emploi Narbonne
- madame Claudine Delsol, référente métiers de pôle emploi Narbonne
- monsieur Gilbert Rasse, référent métiers de pôle emploi Narbonne

- madame Fabienne Torresin, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary

- monsieur Pascal Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelnaudary
- madame Ingrid Blume, référente métiers de pôle emploi Castelnaudary

- madame Christine Jontes, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Axelle Berger, responsable d'équipe de pôle emploi Limoux
- madame Geneviève Boutière, référente métiers de pôle emploi Limoux

- madame Linda Auteau, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Caroline Cathala, responsable d'équipe de pôle emploi Lézignan
- madame Virginie Piérard, référente métiers de pôle emploi Lézignan

- monsieur Sébastien Gobert, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Isabelle Rouzet, responsable d'équipe de pôle emploi Foix
- madame Laetitia Aloui, référente métiers de pôle emploi Foix

- madame Marie-Hélène Gourdou, responsable d'équipe de pôle emploi Lavelanet
- madame Delphine Carrola, référente métiers de pôle emploi Lavelanet

- monsieur Alexandre Rieux, responsable d'équipe ad interim de pôle emploi Pamiers
- madame Aurore Gandolfe, responsable d'équipe de pôle emploi Pamiers

- madame Martine Combiér, référente métiers de pôle emploi Saint-Girons
- madame Aurore Gandolphe, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons
- monsieur Gérald Leplay, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons
- madame Cristelle Roux, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Girons

Direction territoriale Gard / Lozère

- monsieur Philippe Bourdon, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Kathy Vinson, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Delphine Mathieu, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Gardon
- madame Sophie Caron, référente métiers de pôle emploi Alès Gardon

- madame Emma Ribes, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Anne Gagliardo, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène
- madame Danielle Lenny, référente métiers de pôle emploi Alès Avène
- madame Céline Lesne, responsable d'équipe de pôle emploi Alès Avène

- madame Frédérique Gervot, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Vallat, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Patricia Dehan, responsable d'équipe de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Nathalie Ferre, référente métiers de pôle emploi Bagnols sur Cèze

- monsieur Guervin L'Hermite, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Claire Montbrun-Mutschler, responsable d'équipe de pôle emploi Beaucaire
- madame Sandra Dauphin, référente métiers de pôle emploi Beaucaire

- monsieur Georges Merle, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- monsieur Yannick Soulier, responsable d'équipe de pôle emploi Mende
- madame Catherine Piolle, référente métiers de pôle emploi Mende

- madame Pascale Peybernes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Marie-Pierre Bonhomme, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Catherine Py, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Roselyne Calmettes, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac

- madame Julie Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Jérémie Cadiou, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Céline Jahier, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Michèle Donelli, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame Virginie Soja, référente métiers de pôle emploi Nîmes Courbessac

- madame Valérie Reboul-Sabadel, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Séverine Paris, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Radia Barbach, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Catherine Vaschalde, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- madame Aurore Mardille-Vidal, référente métiers de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire

- madame Lydie Hébert, responsable d'équipe de pôle emploi de Nîmes 7 Collines
- madame Maryline Hofer, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Anne Claire Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Sylvain Roy, responsable d'équipe de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- monsieur Thierry Calmon, référent métiers de pôle emploi Nîmes 7 Collines

- madame Jessica Gueydan, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Virginie Quillard, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- madame Bosatelli Céline, responsable d'équipe de pôle emploi Vauvert
- monsieur Ghislain Fourcadier, référent métiers de pôle emploi Vauvert

- monsieur Yannick Vayssettes, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Caroline Sarran, responsable d'équipe de pôle emploi Le Vigan
- madame Hélène Graneris, référente métiers de pôle emploi Le Vigan
- monsieur Youssef El Ghouch, référent métiers de pôle emploi Le Vigan
- madame Claire Mazellier, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Carole Noto, responsable d'équipe de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- madame Karine Dumont, référente métiers de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon

Direction territoriale Hérault

- madame Céline Decanis, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Angélique Daumergue, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Frédérique Delbecq, responsable d'équipe de pôle emploi Agde
- madame Muriel Sireyjol, référente métiers de pôle emploi Agde

- madame Marie Renaud, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Marie-Claude Mendez, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Olivier Paikert, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- monsieur Guillaume Ramin, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Catherine Marchese-Nofre, responsable d'équipe pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Virginie Ourahli, référente métiers de pôle emploi Béziers Courondelle

- monsieur Nicolas Pau, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Jean-Jacques Rosado, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Magali Dussel, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Josephine Legier, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Dorothée Roc, responsable d'équipe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Agnès Lacroux, référente métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Alexandre Brechenmacher, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol
- monsieur Paul Vallve, référent métiers de pôle emploi Béziers Capiscol

- monsieur Marc Vigne, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Nathalie Bastoul, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault

- monsieur Ludovic Leclerc, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Karim Taalat, responsable d'équipe de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Jeannine Verdeil, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- madame Sylvie Alégret, référente métiers de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Stéphane Grillet, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sophie Volle, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Le Gall, responsable d'équipe de pôle emploi Lunel
- madame Catherine Chaneaux, référente métiers de pôle emploi Lunel
- madame Odile Schaller, référente métiers pôle emploi Lunel
- madame Marie Gianordoli, référente métiers pôle emploi Lunel

- madame Marie-Agnès Recordier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Isabelle Sommier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Céline Gardes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Géraldine Liconnet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Julie Baque, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Catherine Chatti, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Valérie Muess, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Seddik Houari, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Françoise Argenson, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Elisabeth Sentenac, référente métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau
- monsieur Frédérick Clément, référent métiers de pôle emploi Montpellier Castelnau

- monsieur Franck Cardona, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Anne Bournonville, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Caroline Gomes, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Brigitte Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Martine Bretl, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Catherine Munteanu, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marine Chaillot, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Antony Cuzzit, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Claudie Mercier, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Pierre De Vichet, référente métiers de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Pascale Baudry, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Xavier Consigny, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Robin, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Céline Orempuller, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Monique Pradel, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Julien Boissière, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Lydia Lescot, responsable d'équipe pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Frédéric Douard, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur David Richardson, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Frédérique Mauro, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Françoise Poulain, référente métiers de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Laurence Cordier, référente métiers pôle emploi Montpellier Méditerranée

- madame Michèle Bouquet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Joëlle Benezech, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Linda Pellet, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Perrine Coury, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sandra Loizon, responsable d'équipe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Marion Vieira Ricard, responsable d'équipe de pôle emploi Mas de Grille
- madame Dominique Lezaud, référente métiers de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Sylvia Nastorg, référente métiers pôle emploi Montpellier Mas de grille

- madame Corinne Vernet Fontaine, responsable d'équipe de pôle emploi Pézenas
- madame Isabelle Blazy, référente métiers de pôle emploi Pézenas

- monsieur Sébastien Ganvey, référent métiers de pôle emploi Pézenas
- madame Nathalie Rousselle, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cédric Rodriguez, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Olivier Lefoyer, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Sandrine Veyrinque, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- monsieur Cyril Paloc, responsable d'équipe de pôle emploi Sète
- madame Fabienne Batinelli, référente métiers de pôle emploi Sète
- madame Catherine Bariolle, référente métiers pôle emploi Sète

Direction territoriale Pyrénées-Orientales

- monsieur Jean-François Delporte, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Sophie Martinez, responsable d'équipe de pôle emploi Argelès
- madame Virginie Wieczorek, référente métiers de pôle emploi Argelès
- monsieur Sébastien Chabannes, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Isabelle Delmas, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- monsieur Christophe Colls, responsable d'équipe de pôle emploi Céret
- madame Sylvie Alvarez, référente métiers de pôle emploi Céret
- monsieur Laurent Garcia, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Delphine Rouchy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Marianne Leroy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Patrice Houms, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Stéphanie Michaux, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- monsieur Stéphane Di Prata, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Béatrice Malakoff, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Ingrid Anfruns, référente métiers de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclle
- madame Aurélia Verrouil, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Mickaël Bansept, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Viginie Bataille, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- monsieur Gaël Le Squer, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Christine Rosell, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Marie-Laure Dupuy, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Stéphanie Vivenci, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Elisabeth Parra, référente métiers de pôle emploi Perpignan Sant-Vicens
- madame Martine Saout, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Jacy Kacha, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Ange Assoumin, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Nicolas Pesquet, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Isabelle Bérard, responsable d'équipe de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur David Condoret, référent métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Caroline Durand Rous, référente métiers de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Carole Maillard, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Christophe Massif, responsable d'équipe de pôle emploi Prades
- monsieur Tony Weis, référent métiers de pôle emploi Prades

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Sandrine Scattolin, référente métiers de pôle emploi Castres
- monsieur Joël Guirao, responsable d'équipe de pôle emploi Castres
- madame Stéphanie Simon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres

- monsieur Benjamin Dulon, responsable d'équipe de pôle emploi Castres

- monsieur Pierre Bonnefous, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Hélène Combacau, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Delphine Bihoto-Nogueira, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- monsieur Marc Ginestet, responsable d'équipe de pôle emploi Rodez
- madame Ludivine Verrier, référente métiers de pôle emploi Rodez

- monsieur Jérôme Vasseur, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- madame Elsa Calleja, responsable d'équipe de pôle emploi Graulhet
- monsieur Francis Auriol, référent métiers de pôle emploi Graulhet

- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- madame Marie-Joseph Cubaynes, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Delphine Mialet, responsable d'équipe de pôle emploi Millau
- madame Hélène Nogueira, référente métiers de pôle emploi Millau

- madame Laurence Farges, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Stéphanie Guichard, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Franck Héberlé, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- monsieur Benoit Manuel, responsable d'équipe de pôle emploi Albi
- madame Audrey Rollet, référente métiers de pôle emploi Albi

- monsieur Alexis Mouret, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Claire Desmoulins, responsable d'équipe de pôle emploi Aussillon Mazamet
- madame Nathalie Deltrieu, référente métiers de pôle emploi Aussillon Mazamet

- monsieur Jean-Pierre Olle, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Nathalie Laine, responsable d'équipe de pôle emploi Carmaux
- madame Cécile Etienne, référente métiers de pôle emploi Carmaux

- madame Laurence Marro, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Juliette Lamare, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Nadège Nonorgues, responsable d'équipe de pôle emploi Gaillac
- madame Cécile Ramel, référente métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur Philippe Teyssieux, référent métiers de pôle emploi Gaillac
- monsieur David Coulon, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Sylvie Diane Gastellu, référente métiers de pôle emploi Villefranche de Rouergue

- monsieur Dominique De Laet, responsable d'équipe de pôle emploi Decazeville
- monsieur Patrice Bras, référent métiers de pôle emploi Decazeville

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- madame Sophie Molinié, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Céline Delorme, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Marjory Pesenti, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Albasud
- madame Anne Cavallini, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Christelle Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Isabelle Rech, responsable d'équipe de pôle emploi Montauban Nord
- madame Natacha De La Ballina, référente métiers de pôle emploi Montauban Nord

- monsieur Jean-Yves Guiot, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Rachel Gil, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- madame Christelle Alrivie, responsable d'équipe de pôle emploi Cahors
- monsieur Alain Calmon, référent métiers de pôle emploi Cahors

- monsieur Jean-Philippe Vanhaecke, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- monsieur David Couzinet, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Mary Eve Budin, référente métiers de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Céline Sibue, responsable d'équipe de pôle emploi Castelsarrasin

- madame Marie-Claire Gutierrez, responsable d'équipe de pôle emploi Figeac
- monsieur Sébastien Dehesdin, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Claudine Munoz, responsable d'équipe de Pôle emploi Figeac
- madame Marie-Pierre Bousquet, référente métiers de pôle emploi Figeac

- madame Laurence Joubert, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Colette Ansel, responsable d'équipe de pôle emploi Souillac
- madame Adeline Tremouille, référente métiers de pôle emploi Souillac

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame, Véronique Richard Nabais, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur David Gracia, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Sébastien Pieters, responsable d'équipe de pôle emploi Auch
- monsieur Marc Gabaret, référent métiers de pôle emploi Auch

- monsieur Damien Lafont, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Aïcha Boumaza, responsable d'équipe de pôle emploi Condom
- madame Brigitte Maury, référente métiers de pôle emploi Condom

- monsieur Alexandre Laffont, responsable d'équipe de pôle emploi Isle-Jourdain
- madame Aïcha Lombardot, responsable d'équipe de pôle emploi Isle-Jourdain
- madame Valérie Greneux, référente métiers de pôle emploi Isle-Jourdain
- monsieur David Lopes, référent métiers de pôle emploi Isle-Jourdain

- monsieur Jean-Christophe Gaillard, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Michelle Martel, responsable d'équipe de pôle emploi Lannemezan
- madame Valérie Tourancheau, référente métiers de pôle emploi Lannemezan

- monsieur Jean-Gabriel Mallart, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Diana Pellefigues, responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Corinne Germon responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- madame Béatrice Sartegou responsable d'équipe de pôle emploi Lourdes
- monsieur Michel Gachassin, référent métiers de pôle emploi Lourdes
- madame Nathalie Chaim, référente métiers de pôle emploi Lourdes

- madame Dominique Poujol, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Sabine Portefaix, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Emilie Vamour, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Véronique Menvielle, référente métiers de pôle emploi Tarbes Arsenal

- madame Christelle Viard, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Karine Dubie, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- monsieur Patrice Blanc, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Christine Nadal, responsable d'équipe de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Sandrine Deluit, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Claire Pilorge, référente métiers de pôle emploi Tarbes Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- madame Sandrine Stramare, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Abdallah Benzaoui, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Laure Cantan, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Christine Page, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Agnès Llado, référente métiers de pôle emploi Toulouse Borderouge

- madame Karine Pauly, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Cépière
- madame Nadine-Agnès Lagravere, responsable d'équipe pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Jordy Grammontin, référent métiers de pôle emploi Toulouse Cépière

- madame Anne Buscail, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christiane Durand, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Christine Rodella, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Valérie Villemur, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Rosine Pietravalle, référente métiers de pôle emploi Toulouse Jolimont

- madame Christine Ordy-Lalanne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Amandine Rouby Valette, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Occitane
- madame Pascale Le Rouzic, référente métiers de pôle emploi Toulouse Occitane

- madame Pascale Bonevie, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Sandra Barone, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Nathalie Cauchard, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- monsieur Nicolas Lebret, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Saint-Michel
- madame Agnès Desplanque, référente métiers de pôle emploi Toulouse Saint-Michel

- madame Nathalie Denève, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- monsieur Sébastien Pipy, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Marie-Ange Uebelhart, responsable d'équipe de pôle emploi Castelginest
- madame Martine Raynal, référente métiers de pôle emploi Castelginest

- madame Lucie Descazeaux, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Brigitte Dubourg, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Marie Simonetti, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- monsieur François Pires, responsable d'équipe de pôle emploi Colomiers
- madame Chantal Maisonnier, référente métiers de pôle emploi Colomiers

- madame Françoise Guenot, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Sophie Lopez, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Emmanuelle Médina-Foussadier, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Karine Vidal, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Corinne Desroches, responsable d'équipe de pôle emploi Muret
- madame Raymonde Henry Atzori, référente métiers de pôle emploi Muret

- monsieur François Vergnes, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Audiovisuel Spectacle International

- madame Cécile Martin, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Françoise Tribut, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Saliha Guelmine, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- monsieur Jean-François Marolda, responsable d'équipe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Céline Gonzalez, référente métiers de pôle emploi La Cartoucherie

- madame Nathalie Soria, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Sandrine Robert, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Isabelle Riera, référente métiers de pôle emploi Toulouse Bellefontaine

- madame Pascale Tardivon, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Sophie Castagne, responsable d'équipe de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Christelle Fis, référente métiers de pôle emploi Toulouse La Plaine

- madame Aïcha Henni, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Isabelle Germain, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Nathalie Levigne, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac
- madame Sandra Ribeiro, responsable d'équipe de pôle emploi Blagnac

- madame Martine Meiller, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Céline Condoumy, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Florence Rebillot, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- madame Anne Durou, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Vincent Tempère, responsable d'équipe de pôle emploi Labège
- monsieur Nouridine Aissani, référent métiers de pôle emploi Labège

- madame Dorothee Hamelin responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Valérie Kempa Greneux responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Emilie Xixonet, responsable d'équipe de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Nelly Lopez Vilagines, référente métiers de pôle emploi Portet- sur-Garonne

- madame Gaëlle Goriou, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Jamil Benlahassen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Anne Pellarrey, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Gaudens
- madame Adélaïde Bernard, référente métiers de pôle emploi Saint-Gaudens

- monsieur André Franzen, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Patricia Barlet, responsable d'équipe de pôle emploi Saint-Jean
- madame Sylvie Speed, responsable d'équipe au sien de pôle emploi Saint-Jean
- madame Nathalie Leduc, référente métiers de pôle emploi Saint-Jean

- madame Karine Nicollin, responsable d'équipe de pôle emploi Villefranche Lauragais

Direction de la production

- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Béatrice Zéghadi, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie

Article 2 – Remises des allocations et/ou prestations indûment versées

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction des demandes, accorder en tout ou partie, la remise des allocations et/ou prestations indûment versées au titre de la convention d'assurance chômage, de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP)

pour une raison autre que l'existence d'une fraude ou d'une fausse déclaration, établie par le juge ou alléguée par les services de Pôle emploi, pour un montant maximal de 650 euros.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation du présent article :

Direction territoriale Tarn / Aveyron

- madame Vanessa Serrato, directrice de pôle emploi Castres
- monsieur David Bernet, directeur adjoint de pôle emploi Castres
- madame Anne Dherbecourt, directrice de pôle emploi Millau
- monsieur Alain Vanhaesebrouck, directeur de pôle emploi Carmaux
- monsieur François Rogister, directeur de pôle emploi Albi
- madame Delphine Pujol, directrice adjointe de pôle emploi Albi
- monsieur Jorge Sousa, directeur de pôle emploi Aussillon-Mazamet
- monsieur Yannick Dijols, directeur de pôle emploi Rodez
- madame Carole Galinier, directrice adjointe de pôle emploi Rodez
- madame Marie-Paule Solofrizzo, directrice de pôle emploi Decazeville
- monsieur Stéphane Adalid, directeur de pôle emploi Gaillac
- madame Florence Viargues, directrice de pôle emploi Villefranche de Rouergue
- madame Catherine Cabrit, directrice de pôle emploi Graulhet
- monsieur Thierry Couve, directeur territorial Tarn Aveyron
- madame Marie-Christine Ringenbach, directrice territoriale déléguée Tarn / Aveyron
- monsieur Jacques Sentenac, directeur territorial délégué Tarn / Aveyron

Direction territoriale Lot / Tarn et Garonne

- monsieur Brice Semis, directeur de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Xavier Pocous, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Albasud
- monsieur Régis Ollier, directeur de pôle emploi Cahors
- madame Cécile Mermilliod, directrice de pôle emploi Castelsarrasin
- madame Marina Recroix, directrice de pôle emploi Montauban Nord
- monsieur Eric Gil, directeur adjoint de pôle emploi Montauban Nord
- madame Brigitte Compere Tichoux, directrice de pôle emploi Souillac
- madame Germaine Claire, directrice de pôle emploi Figeac
- madame Murielle Henry-Tchissambou, directrice territoriale Lot / Tarn et Garonne
- monsieur Xavier Dufieu, directeur territorial délégué Lot / Tarn et Garonne

Direction territoriale Gers / Hautes-Pyrénées

- madame Florence Fournié, directrice de pôle emploi Auch
- monsieur Jean-Luc Bonnet, directeur de pôle emploi Condom
- monsieur Jean-Rémy Berdeaux, directeur de pôle emploi Isle Jourdain
- monsieur Thibault Charron, directeur ad interim de pôle emploi Lourdes
- madame Sonia Puysegur, directrice de l'agence de pôle emploi Lannemezan
- monsieur Stéphane Cros, directeur de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Mayalen Peterson, directrice adjointe de pôle emploi Tarbes Arsenal
- madame Corinne Guijarro, directrice de pôle emploi Tarbes Pyrénées
- madame Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale Gers / Hautes-Pyrénées
- monsieur Jean-Michel Duquesnoy, directeur territorial délégué Gers / Hautes-Pyrénées

Direction territoriale Haute-Garonne

- monsieur Jacques Vollmer, directeur de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Marie-Laure Terrade, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Borderouge
- monsieur Luc-André Penniello, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Borderouge
- madame Anne Moyen, directrice de pôle emploi Toulouse Cépière
- monsieur Abdelaziz Saibi, directeur adjoint de pôle emploi Toulouse Cépièrel

- monsieur Hamid Lanani, directeur de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Elisabeth Bouvarel, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse Jolimont
- madame Sylvie Denègre, directrice de pôle emploi Toulouse Occitane
- monsieur Jean-Paul Garcia, directeur de pôle emploi Toulouse Saint Michel
- madame Cathy Di Prata, directrice adjointe de pôle emploi Toulouse St Michel
- monsieur François Jurquet, directeur de pôle emploi Castelginest
- madame Céline Laborie-Fulchic, directrice adjointe de pôle emploi Castelginest
- madame Monique Rouby, directrice de pôle emploi Colomiers
- monsieur Olivier Garrigou, directeur adjoint de pôle emploi Muret
- madame Caroline Pailhassard, directrice de pôle emploi Toulouse Bellefontaine
- madame Lyne Lehoux, directrice de pôle emploi Toulouse La Plaine
- madame Hélène Troger, directrice de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Marie-Josèphe Luczynski, directrice adjointe de pôle emploi La Cartoucherie
- madame Evelyne Thomas, directrice adjointe de pôle emploi Occitane
- madame Isabelle Salvador, directrice de pôle emploi Blagnac
- monsieur Michel Mirouse, directeur de pôle emploi Labège
- madame Hélène Verhaege, directrice adjointe de pôle emploi Labège
- monsieur Anouar Krouk, directeur de pôle emploi Muret
- monsieur Philippe Souquet, directeur de pôle emploi Portet-sur-Garonne
- madame Sandrine Fayet, directrice de pôle emploi Saint-Gaudens
- monsieur Thierry Depeyre, directeur de pôle emploi Saint-Jean
- monsieur Alexandre Clavel, directeur de pôle emploi Villefranche de Lauragais
- madame Annick Sénat, directrice territoriale Haute-Garonne
- monsieur Michel Caujolle, directeur territorial délégué Toulouse intra muros
- monsieur Olivier Jalbert, directeur territorial délégué Toulouse extra muros

Direction territoriale Aude / Ariège

- madame Anne Combes, directrice au sein de pôle emploi Carcassonne
- madame Béatrice Alloul, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- madame Sandrine Le Goff, directrice adjointe au sein de pôle emploi Carcassonne
- monsieur Hervé Lantelme, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Castelnaudary
- monsieur Pierre Gouzy, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Claire Tassin, directrice adjointe au sein de l'agence de pôle emploi Narbonne
- madame Evelyne Roche, directrice au sein de pôle emploi Limoux
- madame Patricia Dandeu, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Lézignan
- madame Barbara Garnaud, directrice de pôle emploi Lavelanet
- madame Nathalie Cambarot, directrice de pôle emploi Pamiers
- monsieur Miguel Iglésias, directeur de pôle emploi Saint Girons
- monsieur Boris Fourcade, directeur de pôle emploi Foix
- madame Valérie Issert, directrice territoriale Aude / Ariège
- madame Anne Danycan, directrice territoriale déléguée Aude / Ariège

Direction territoriale Gard / Lozère

- madame Marie-Claude Tuffery, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Alès Gardon
- madame Christine Michaut, directrice adjointe de pôle emploi Alès Gardon
- monsieur Emmanuel Paris, directeur de pôle emploi Alès Avène
- madame Fabienne Guy-Bauzon, directrice adjointe de pôle emploi Alès Avène
- madame Evelyne Belot, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- monsieur Cédric Herbé, directeur adjoint de pôle emploi Bagnols sur Cèze
- madame Cathy Peene, directrice ad interim au sein de l'agence de pôle emploi Beaucaire
- madame Florence Masse-Navette, directrice de pôle emploi Mende
- madame Sylvie Filip, directrice adjointe de pôle emploi Mende
- monsieur William Galtier, directeur de pôle emploi Nîmes 7 Collines
- madame Rose-Marie Gallardo, directrice de l'agence de pôle emploi Nîmes Courbessac
- madame, Pascale Violet, directrice de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire

- madame Catherine Guillaume, directrice adjointe de pôle emploi Nîmes Saint Cézaire
- monsieur Eric Michard, directeur adjoint de pôle emploi Nîmes Courbessac
- monsieur Frédéric Besset, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Vauvert
- madame Carine Valencia, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Le Vigan
- madame Cathy Peene, directrice de pôle emploi Villeneuve-lès-Avignon
- monsieur Philippe Blachère, directeur territorial Gard / Lozère
- monsieur Gilles Gaillard, directeur territorial délégué Gard / Lozère
- madame Cécile Arfeuillère, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère

Direction territoriale Hérault

- madame Sandrine Cavoleau, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Agde
- monsieur Frédéric Ferré, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Sandrine Sierecki, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Capiscol
- madame Anne-Marie Ferrandez, directrice de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Chloé Ferré-Devillers, directrice adjointe de pôle emploi Béziers Courondelle
- madame Elisabeth Frindel, directrice de pôle emploi Clermont l'Hérault
- monsieur Didier Sultana, directeur au sein de l'agence de pôle emploi Lunel
- madame Sandrine Perez-Vitou, directrice adjointe de pôle emploi Lunel
- madame Eva Rimini, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Fabienne Bouchet, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Castelnau
- madame Joëlle Emonet, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Mas de Grille
- madame Dominique Basse, directrice de l'agence de pôle emploi Montpellier Cévennes
- madame Marie-Paule Rostan directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Gaëtan Lermusieux, directeur adjoint de pôle emploi Montpellier Cévennes
- monsieur Eric Sanchez, directeur adjoint au sein de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Delphine Lermusieux, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- monsieur Gérald Testard, directeur de l'agence de pôle emploi Montpellier Méditerranée
- madame Sophie Bernhart, directrice adjointe de pôle emploi Montpellier Mas de grille
- madame Hélène Delmas, directrice de pôle emploi Pézenas
- madame Christine Lutigneaux, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Sète
- madame Françoise Boj, directrice adjointe de pôle emploi Sète
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur territorial Hérault
- madame Céline Chauvet, directrice territoriale déléguée Hérault
- monsieur Frédéric Puyo, directeur territorial délégué Hérault

Direction territoriale des Pyrénées-Orientales

- madame Mireille Hannet, directrice au sein de l'agence de pôle emploi Argelès
- monsieur Bertin Ngoma, directeur au sein de pôle emploi Céret
- monsieur Antoine Fonseca, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- monsieur Abdel Akim Benrabia, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Saint-Assisclé
- monsieur Stéphane Baron, directeur de l'agence de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Catherine Salies, directrice adjointe de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- monsieur Jean-Noël Sans, directeur adjoint de pôle emploi Perpignan Sant Vicens
- madame Christine Davesne, directrice de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- madame Cécile Panizzutti, directrice adjointe de l'agence de pôle emploi Perpignan Polygone
- monsieur Stéphane Lavigne, directeur de pôle emploi Prades
- monsieur Philippe Soursou, directeur territorial des Pyrénées-Orientales

Direction de la production

- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

Article 3 – Remises de majorations de retard et/ou de pénalités hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, après instruction des demandes, accorder ou refuser, en toute ou en partie, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué dans le cadre des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, la remise de tout ou partie des majorations dues en raison du retard de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs dans la limite, en cas d'acceptation, de 6 000 euros.

§ 2 Bénéficient de la délégation au titre du § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 Dans la limite, en cas d'acceptation, de 2000 euros à :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie

Article 4 – Délais de paiement de contributions, cotisations et autres ressources hors CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage, en particulier l'accord d'application n° 12, et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, en dehors des cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, après instruction, statuer sur les demandes de délais de paiement des contributions dues à l'assurance chômage et/ou des cotisations dues au régime de garantie des créances des salariés (Ags) et/ou des contributions, participations financières et autres sommes dues par les employeurs au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ou du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et/ou des pénalités dues par les employeurs :

1) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 25 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 6 mois à :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

2) lorsque le montant total des créances est inférieur ou égal à 10 000 euros, dans la limite, en cas d'acceptation, d'une durée maximale de 3 mois, à :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

Article 5 – Report de paiement de contributions, cotisations et accessoires

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, accepter les demandes de report de paiement des contributions, cotisations et accessoires dans la limite de 3 mois ou les refuser.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

Article 6 – Ressources : remises et délais examinés en CCSF

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par le code de commerce, les décrets régissant la matière, les accords d'assurance chômage et le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic, accorder ou refuser, dans les cas dans lesquels il doit être statué au sein des commissions des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale et de l'assurance chômage (CCSF) et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision :

- des délais pour le paiement des créances dues par les employeurs exigibles à la date de réception de la demande, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce et, accorder des délais de paiement, dans la limite maximale de 12 mois ou, lorsque l'ensemble des autres membres de la CCSF est disposé à consentir des délais de paiement excédant 12 mois, dans la limite maximale de 36 mois ou refuser d'accorder des délais ;
- une remise de la part patronale des contributions dues à l'assurance chômage, des cotisations dues à l'Ags, des majorations de retard, des frais de poursuite et des sanctions, exigibles à la date de réception de la demande de remise, formulées dans le cadre des procédures de conciliation, de sauvegarde ou de redressement judiciaire dans les conditions et limites fixées aux articles D. 626-9 à D. 626-15 du code de commerce. En cas de liquidation judiciaire, aucune des créances restant dues à l'institution par l'employeur ne peut donner lieu à une remise.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

En cas d'absence ou d'empêchement de ces personnes bénéficiant de la même délégation, à titre temporaire et dans les mêmes conditions et limites :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

Article 7 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes visées au § 2 du présent article, pour, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par le bureau et le conseil d'administration de l'Unédic et acceptées par le conseil d'administration de Pôle emploi, et sous réserve des dispositions de l'article 8 de la présente décision, statuer sur l'admission en non-valeur des créances irrécouvrables dont le montant, accessoires compris, est inférieur à 22 500 euros s'il s'agit de cotisations à l'Ags, à 10 000 euros s'il s'agit de contributions à l'assurance chômage ou de cotisations, participations financières ou autres sommes dues par l'employeur, au titre de la convention de reclassement personnalisé (CRP) ainsi que du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) et à 1 000 euros s'il s'agit d'allocations ou aides indûment versées au titre de l'assurance chômage ou des CRP/CSP.

§ 2 Bénéficiaire de la délégation visée au § 1er du présent article

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

Article 8 – Restriction

Lorsque, par décision du directeur général, l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence pour gérer une mission déterminée, les délégataires constitués dans la présente décision ne disposent plus, à compter de la date d'effet de la décision du directeur général, de la compétence pour statuer dans les dossiers afférents à cette mission lorsque l'établissement Pôle emploi services a le pouvoir de décider.

Article 9 – Incompatibilités

Lorsque le bénéficiaire d'une délégation de signature constate qu'il est parent ou allié du demandeur d'emploi ou de l'employeur sur la situation duquel il est appelé à statuer, ou lié à celui-ci, sous quelque forme que ce soit, il ne peut ni prendre de décision, ni donner un avis sur la décision à prendre dans le dossier concerné.

Article 10 - Abrogation

La décision Oc n° 2019-42 DS IPR du 2 juillet 2019 est abrogée.

Article 11 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 août 2019

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n°2019-45 DS DT du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des directions territoriales

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-19, R. 5312-25 à R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2015-44 du 16 septembre 2015 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les modalités de mobilisation des dépenses d'intervention pour la mise en place de dispositifs locaux en faveur des demandeurs d'emploi,

Décide :

Article 1 – Ordre de service, acte, correspondance, congés et autorisations d'absence

Délégation de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite de leurs attributions :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de la direction territoriale, ainsi que les ordres de mission des personnels placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de France métropolitaine
- en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- en matière de frais, les notes des personnels placés sous leur autorité.

Article 2 – Conventions départementales et locales de partenariat

Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, signer tout acte nécessaire à l'animation du service public départemental de l'emploi ainsi que :

- 1) signer les conventions conclues dans le cadre des accords cadres nationaux définissant des axes de coopération à la disposition du réseau avec une autonomie territoriale
- 2) initier et signer les conventions départementales ou locales de subvention
- 3) signer les autres accords dont la direction territoriale a pris l'initiative.

Article 3 – Marché de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi

Délégation est également donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer, lorsque leur montant est supérieur à 25 000 euros HT et inférieur à 144 000 euros HT, les marchés de prestations spécifiques aux demandeurs d'emploi.

Article 4 – Délégataires

Bénéficient des délégations visées aux articles 1, 2 et 3 à titre permanent :

- monsieur Philippe Blachère, directeur territorial Gard / Lozère
- monsieur Gilles Gaillard, directeur territorial délégué Gard / Lozère
- madame Cécile Arfeuillère, directrice territoriale déléguée Gard / Lozère
- monsieur Joseph Sanfilippo, directeur territorial Hérault
- monsieur Frédéric Puyo, directeur territorial délégué Hérault
- madame Céline Chauvet, directrice territoriale déléguée Hérault
- madame Valérie Issert, directrice territoriale Aude / Ariège
- madame Anne Danycan, directrice territoriale déléguée Aude / Ariège
- monsieur Philippe Soursou, directeur territorial Pyrénées-Orientales
- madame Annick Sénat, directrice territoriale Haute-Garonne
- monsieur Michel Caujolle, directeur territorial délégué Toulouse intra-muros
- monsieur Olivier Jalbert, directeur territorial délégué Toulouse extra-muros
- madame Murielle Henry-Tchissambou, directrice territoriale Lot / Tarn et Garonne
- monsieur Xavier Dufieu, directeur territorial délégué Lot / Tarn et Garonne
- monsieur Thierry Couve, directeur territorial Tarn / Aveyron
- madame Marie-Christine Ringenbach, directrice territoriale déléguée Tarn / Aveyron
- monsieur Jacques Sentenac, directeur territorial délégué Tarn / Aveyron
- madame Catherine Guilbaudeau, directrice territoriale Gers / Hautes-Pyrénées
- monsieur Jean-Michel Duquesnoy, directeur territorial délégué Gers / Hautes- Pyrénées

Article 5 – Prestations en trop perçues : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de paiement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- 1) dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop perçues dans la limite de 48 mois,
- 2) dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

§ 2 – Remise de dette

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Au titre des § 1 et 2, le délégataire statue sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées au présent article.

§ 3 – Admission en non valeur

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 1000 euros.

Article 6 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4 de la présente décision à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et pour les manquements constatés à compter du 1^{er} janvier 2019, les recours préalables obligatoires formés contre les décisions de radiation ou de radiation et de suppression du revenu de remplacement.

Article 7 – Plaintes sans constitution de partie civile

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées à l'article 4, à l'effet de, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions porter plainte sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la direction territoriale.

Article 8 - Abrogation

La décision Oc n° 2019-32 DS DT du 7 mai 2019 est abrogée.

Article 9 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 août 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n°2019-46 DS DR du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein de la direction régionale

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie,

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5312-2, L. 5312-5, L. 5312-6, L. 5312-8, L. 5312-9, L. 5312-10, L. 5312-13, R. 5312-4 à R. 5312-6, R. 5312-19 et R. 5312-23 à R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu, ensemble, l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié, fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la convention conclue entre l'Etat et Pôle emploi le 29 décembre 2017 relative à la gestion des allocations de solidarité,

Vu la délibération n° 2019-16 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des actions en justice et transactions pour lesquelles le directeur général peut agir sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration,

Vu la délibération n° 2012-62 du 21 décembre 2012 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant les conditions et limites dans lesquelles les créances de Pôle emploi correspondant à des aides et mesures indûment versées sont recouvrées, remises ou admises en non-valeur,

Vu la délibération n° 2019-14 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi fixant la nature des marchés publics que le directeur général peut conclure sans délibération préalable et spéciale du conseil d'administration dans la limite, le cas échéant, d'un montant déterminé,

Vu la délibération n° 2019-15 du 12 mars 2019 du conseil d'administration de Pôle emploi approuvant le règlement intérieur des marchés publics de Pôle emploi,

Vu la décision n° 2018-113 du 29 novembre 2018 du directeur général de Pôle emploi relative aux missions pour lesquelles Pôle emploi services dispose d'une compétence nationale exclusive,

Vu la décision n° 2019-01 du 3 janvier 2019 du directeur général de Pôle emploi portant délégation de pouvoir aux directeurs régionaux de Pôle emploi,

Décide :

Section 1 – Fonctionnement général

Article 1 – Correspondances, congés, autorisations d'absence et ordres de missions

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) les correspondances se rapportant aux activités du service, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité, ainsi que les décisions leur accordant des primes et indemnités,

- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule,
- 4) les notes de frais :
 - o délégation permanente est également donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des personnes placées sous leur autorité à l'exception de leurs propres notes de frais,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des représentants du personnel,
 - o délégation permanente est également donnée à monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures et à monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures à l'effet de valider, au nom du directeur régional, les notes de frais des membres de l'IPR.

§ 2 Bénéficiaires de la présente délégation :

- monsieur Olivier Laux, directeur Stratégie et relations extérieures
- monsieur Thierry Collot, responsable de service Pilotage stratégique et opérationnel
- monsieur Pierre Brossier, responsable de service Statistiques études et évaluations
- madame Nathalie Gaudin, responsable de service adjointe Statistiques études et évaluations
- madame Patricia Catanese, responsable de service Responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service Gouvernance et relations extérieures
- madame Brigitte Orgambide, responsable de service Affaires et relations internationales
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service Communication
- monsieur Fabrice Ponset, responsable adjoint service Communication
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des Ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de Gestion des Ressources humaines
- monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi, Carrière, Accompagnement managerial
- madame Françoise Debeer, responsable de service adjointe Emploi, Carrière, Accompagnement managerial
- monsieur Antoine Senes, responsable de service Pilotage, Gestion administrative paie
- madame Marion Delaisse, adjointe au responsable de service Gestion administrative paie
- madame Christine Pescayre, responsable de fonction Formation
- madame Françoise Offen, responsable de service Formation et Gestion de compétences
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service Relations sociales
- madame Sophie Gaillard, responsable de service Qualité de vie au travail
- monsieur Vincent Nayral, directeur Maîtrise des risques
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service Contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Guillaume Gombaud, responsable de service Sécurité des personnes et des biens
- monsieur Daniel Guilleux, responsable adjoint du service Sécurité des personnes et des biens
- madame Agnès Molines, responsable de service Juridique
- madame Véronique Dauverchain, responsable de service Qualité
- monsieur Paul Montane de la Roque, responsable de service Evaluation, audit et coordination
- monsieur Antoine Delaisse, responsable de service Sécurisation des risques informatiques
- monsieur Patrice Deal, directeur Administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur Administration finances et gestion
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service Immobilier
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- monsieur Hervé Faugère, responsable de service Pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim Approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim Logistique moyens généraux
- monsieur Philippe Renaud, responsable de service Comptabilité finances
- madame Catherine Ourliac, responsable d'équipe Comptabilité finances

- madame Nathalie Lugagne, responsable d'équipe Comptabilité finances
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe Approvisionnements achats marchés
- monsieur David Merlaud, directeur des Opérations
- monsieur Laurent Paul, adjoint au directeur des opérations, responsable de fonction Offre de service et coordination
- madame Josiane Valat, responsable de fonction Appui réseau et déploiement
- monsieur Thierry Bertin, responsable de service Accompagnement des projets
- monsieur Christophe Spilliaert, responsable de service Applicatifs, Règlementation et indemnisation
- madame Sophie Pain, responsable de service Services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint Services aux demandeurs d'emploi
- monsieur Pascal Matheus, responsable de service Services aux entreprises
- monsieur Erwan Quintin, responsable de service adjoint Services aux entreprises
- monsieur Stéphane Protch, responsable de service Partenariats, FSE
- madame Leïla Terki, responsable de service Services digitaux
- monsieur Jean-Louis Sabatier, adjoint au responsable de service Pilotage Stratégique et opérationnel
- madame Sofia Fernandes, médiatrice

Section 2 – Contrats, marchés et biens immobiliers

Article 1 – Achat de fournitures et de services

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions et en matière d'achat de fournitures et services :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT,
- les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation .

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion
- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, en matière d'achat de fournitures et services, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT.

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés

- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier
- madame Patricia Catanese, responsable de service responsabilité sociale des organisations et innovation
- monsieur Guillaume Gombaudo, responsable de service sécurité des personnes et des biens
- madame Laurence Ingargiola, responsable de service communication
- monsieur Frédéric Farkas, responsable de service gouvernance et relations extérieures
- monsieur Hervé Grammatico, responsable de service budget contrôle de gestion
- madame Marie-Noëlle Poissenot, responsable de service relations sociales

§ 3 Marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur David Merlaud, directeur des opérations, à madame Sophie Pain, responsable de service services aux demandeurs d'emploi et à monsieur Eric Gauthé, responsable de service adjoint services aux demandeurs d'emploi à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les actes et documents nécessaires à l'exécution des marchés de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi.

§ 4 Délégation de signature est également donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer les bons de commande émis dans le cadre des marchés d'achat de formations conventionnées inférieure à 75 000 euros HT :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 5 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 4 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Nathalie Girardeau, référente métiers pôle emploi PrestaForm
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée

Article 2 – Marchés de travaux

§ 1 Délégation permanente de signature est aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les bons de commande d'un montant inférieur à 206 000 euros HT émis dans le cadre d'un marché ou accord-cadre de travaux,
- les marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur à 207 000 euros HT, les avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution, quel que soit leur objet, les autres actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, ainsi que les actes emportant leur résiliation,
- s'agissant des marchés et accords-cadres d'un montant supérieur ou égal à 207 000 euros HT, les décisions, documents et actes nécessaires à leur passation et à leur exécution, à l'exception de leur signature et de la signature des avenants, ordres de service et décisions de poursuivre émis dans le cadre de leur exécution et ayant une incidence financière ainsi que des actes emportant leur résiliation.

Bénéficient de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques.
- monsieur Olivier Laux, directeur stratégie et relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

- monsieur Paul Assouad, adjoint au directeur administration finances et gestion
- monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines
- monsieur David Merlaud, directeur des opérations

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les bons de commande d'un montant inférieur à 10 000 euros HT :

- monsieur Hervé Faugère, responsable de service pilotage coordination projets transverses et responsable de service ad interim approvisionnements achats marchés
- madame Marie-Claire Champetier, responsable d'équipe approvisionnements achats marchés
- monsieur Stéphane Simon, responsable de service ad interim logistique moyens généraux
- monsieur Antoine Vivares, responsable de service immobilier

Article 3 – Baux, acquisitions et aliénations de biens immobiliers

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- les baux, que Pôle emploi y ait qualité de preneur ou de bailleur,
- les actes relatifs aux acquisitions et aliénations de biens immobiliers.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Article 4 – Autres contrats

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, au nom du directeur de Pôle emploi Occitanie, à l'effet de signer les contrats de portée régionale de partenariat, de subvention ou de vente de services d'insertion, reclassement ou promotion professionnels, à l'exclusion des conventions de gestion prévues à l'article L. 5424-2 du code du travail.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures
- monsieur Patrice Deal, directeur administration finances et gestion

Section 3 – Ressources humaines

Article 6 – Gestion des ressources humaines

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines, à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines et à monsieur Jean-Paul Canoni, responsable de service Emploi, Carrière, Accompagnement managérial, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- dans le cadre de la politique générale de recrutement de Pôle emploi, les documents et actes utiles au recrutement des agents nécessaires au fonctionnement de la direction régionale, à l'exception des cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,

- les décisions de nomination et, à l'exception des décisions octroyant la protection fonctionnelle de Pôle emploi et, dans le cadre de l'exercice du pouvoir disciplinaire, des décisions de mise à pied et de licenciement, l'ensemble des actes de gestion (y compris la rupture du contrat de travail ou du contrat de droit public, sauf lorsque celle-ci résulte d'une transaction ou d'une rupture conventionnelle) des agents de la direction régionale autres que :
 - o les cadres dirigeants et cadres supérieurs visés aux articles 1er, 1.2 et 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi,
 - o concernant le personnel soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003, les agents de niveaux VA et VB.

Section 4 – Recouvrement

Article 7– Recouvrement des contributions, cotisations et autres ressources

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- les décisions relatives au recouvrement des contributions et cotisations, majorations de retard y afférentes et autres sommes devant être recouvrées par Pôle emploi, à l'exception des contributions, cotisations, majorations et autres sommes pour le recouvrement desquelles l'établissement Pôle emploi services a reçu compétence nationale exclusive par décision du directeur général,
- les décisions relatives aux demandes de remboursement de ces contributions, cotisations, majorations de retard, et autres sommes, lorsqu'elles ont indûment été encaissées,
- les décisions par lesquelles les contributions, cotisations et autres ressources restant dues à Pôle emploi sont produites au passif des entreprises en procédure collective,
- les décisions par lesquelles le remboursement prévu à l'article R. 1235-1 du code du travail est demandé,
- les décisions relatives aux aides et mesure en faveur des entreprises,
- les décisions par lesquelles il est statué sur les « demandes de renseignement sur la participation » à l'assurance chômage des dirigeants, mandataires sociaux et associés

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 8– Contraintes

§ 1 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les ressources

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer des contributions, cotisations, majorations de retard et autres ressources visées à l'article 7, § 1 et faire procéder à l'exécution.

Bénéficiaire de la présente délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Sylvie Duvaux, audientier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

§ 2 Contraintes délivrées en vue de recouvrer les prestations en trop versées

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte en vue de recouvrer les prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, ou pour le compte d'un tiers lorsque la loi autorise le recours à cette procédure, en assurer et faire procéder à l'exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- madame Sylvie Duvaux, audientier de pôle emploi Ovalie
- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie

§ 3 Contraintes délivrées dans le cadre de l'article L.1235-4 du code du travail

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article à l'effet de notifier ou faire signifier une contrainte conformément à l'article L.1235-4 du code du travail, en vue de recouvrer auprès de l'employeur fautif tout ou partie des allocations de chômage versées par Pôle emploi, pour le compte de l'organisme gestionnaire du régime d'assurance chômage, et faire procéder à son exécution.

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté

- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie

En cas d'absence ou d'empêchement, bénéficiaire respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

Article 9 – Prestations en trop versées : délais de remboursement, remise et admission en non-valeur

§ 1 – Délais de remboursement

1) Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 60 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 60 mois.

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- dans les conditions et limites fixées par les accords d'assurance chômage et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations d'assurance chômage en trop versées dans la limite de 48 mois,
- dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de paiement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, dans la limite de 48 mois.

Bénéficiaire de la délégation mentionnée au présent alinéa :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 2 – Remise de dette

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte,

pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 6000 euros :

- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

3) Délégation permanente de signature aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de remise des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Berenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie

§ 3 – Admission en non-valeur

1) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion, irrécouvrables ou non recouvrées, quel que soit le montant de ces prestations :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

2) Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent alinéa, pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels en vigueur et les instructions y afférentes, statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat ou des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du

code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion , lorsque le montant de ces prestations est inférieur à 2000 euros :

- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- madame Christelle Torralba, référente métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Bérenguier, référent métiers Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

Section 5 – Gestion technique

Article 10 – Aides

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie :

- les courriers inhérents aux dispositifs relevant des aides au permis de conduire,

Bénéficiaire de la délégation :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée
- monsieur Charles Pipitone directeur de pôle emploi PrestaForm
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe production de pôle emploi PrestaForm
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe service production centralisée

Section 6 – Décisions de sanction et décisions sur recours

Article 11 – Décisions de sanction

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe à l'effet de prendre, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions de radiation et suppression du revenu de remplacement en cas de d'absence de déclaration ou de fausse déclaration en vue d'être inscrit ou de demeurer inscrit sur la liste des demandeurs d'emploi ou d'obtenir ou de maintenir un revenu de remplacement :

- monsieur Patrick Charroy, responsable de service contrôle interne et responsable ad interim du service prévention et lutte contre les fraudes
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

Article 12 – Recours gracieux

Délégation permanente de signature est donnée aux délégués des articles ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours gracieux formés contre les décisions mentionnées aux articles 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9 et 10 de la présente décision.

Article 13 – Recours hiérarchiques

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations et à monsieur Olivier Laux, directeur de la stratégie et des relations extérieures à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions sur les recours hiérarchiques formés par les usagers contre les décisions prises par les agents placés sous l'autorité du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, y compris les décisions ou conventions

conclues pour le compte de l'Etat mentionnés à l'article R. 5312-4 du code du travail ou des employeurs mentionnés à l'article L.5424-1 du code du travail.

Article 14 – Recours préalables obligatoires

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au présent paragraphe, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires formés contre une décision mentionnée à l'article 11 :

- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

et en cas d'absence de ce dernier, à

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations.

Section 7 – Plaintes, contentieux et transactions

Article 15 – Contentieux « réglementation »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique
- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Sylvie Duvaux, audienier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

Article 16 – Contentieux « fraudes »

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, et des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques

- monsieur Patrick Charroy, responsable de service ad interim prévention et lutte contre les fraudes

Article 17 – Contentieux « ressources humaines »

Délégation permanente de signature est donnée à monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations, à monsieur Jean-Pierre Rozé, directeur des ressources humaines et à monsieur Thierry Dasté, directeur de gestion des ressources humaines à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant aux ressources humaines de la direction régionale, à l'exception des litiges :

- relatifs à la convention collective nationale de Pôle emploi, aux accords qui y sont annexés et aux accords collectifs nationaux de travail, ainsi qu'à leurs avenants, sauf décision ponctuelle prise par le directeur général ou son délégataire au sein de la direction générale ;
- relatifs aux décrets, arrêtés, délibérations, instructions, décisions du directeur général ou de son délégataire au sein de la direction générale afférents à la situation statutaire et réglementaire des agents de droit public ;
- entre Pôle emploi et un agent de la direction régionale porté devant la juridiction administrative ou entre Pôle emploi et un agent soumis aux dispositions du décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 de niveau VA ou VB qui serait porté devant le juge judiciaire;
- entre Pôle emploi et un cadre dirigeant ou supérieur visé à l'article 1er, 1.2 ou 4, § 2 de la convention collective nationale de Pôle emploi.

Article 18 – Autres contentieux

Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans la limite des attributions du service, tout acte nécessaire à agir en justice au nom de Pôle emploi ou d'un tiers que Pôle emploi représente, y compris constituer avocat ou avoué, dans tout litige, tant en demande qu'en défense, devant toute juridiction, à l'exception du Conseil d'Etat et de la Cour de cassation, se rapportant à des décisions de Pôle emploi Occitanie ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, à l'exception des litiges visés aux points b-1° à b-4° de l'article 1 de la délibération susvisée n°2019-16 du 12 mars 2019, que Pôle emploi y soit demandeur ou défendeur, des litiges concernant plusieurs établissements de Pôle emploi ou mettant en cause les marques et noms de domaines intéressant Pôle emploi.

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations
- monsieur Vincent Nayral, directeur maîtrise des risques
- madame Agnès Molines, responsable de service juridique

Article 19 – Transactions

Délégation permanente de signature est donnée, à l'effet de transiger, dans la limite de leurs attributions respectives, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie ou d'un tiers que Pôle emploi représente, dans les cas se rapportant à ses décisions ou à des faits ou actes intéressant la direction régionale, prévoyant le versement d'une somme d'un montant total strictement inférieur à 5 000 euros, à l'exception de ceux dans lesquels le directeur général ne peut conclure une transaction qu'après délibération préalable et spéciale du conseil d'administration en application de l'article 3 de la délibération susvisée n° 2012-21 du 22 mars 2012, à :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint en charge des opérations

Section 8 – Divers

Article 20 – Production au passif des entreprises en procédure collective

§ 1 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions par lesquelles les créances restant dues à Pôle emploi autres que celles visées à l'article 7 de la présente décision sont produites au passif des entreprises en procédure collective.

§ 2 Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées ci-après :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur production
- monsieur Gilles Levy, directeur production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable de service production centralisée

§ 3 En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 2 du présent article, bénéficient respectivement de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- madame Sylvie Duvaux, audencier de pôle emploi Ovalie
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référente métiers de pôle emploi Liberté

Article 21 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-39 DS DR du 4 juin 2019 est abrogée.

Article 22 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 août 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie

Décision Oc n°2019-47 DS PTF du 5 août 2019

Délégation de signature du directeur régional de Pôle emploi Occitanie au sein des plates-formes de la direction de la production

Le directeur régional de Pôle emploi Occitanie

Vu le code du travail, notamment les articles L. 5312-1, L. 5312-9, L. 5312-10, R. 5312-25 et R. 5312-26,

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel,

Vu le décret n°2018-1335 du 28 décembre 2018 relatif aux droits et aux obligations des demandeurs d'emploi et au transfert du suivi de la recherche d'emploi,

Vu le décret n° 2003-1370 du 31 décembre 2003 modifié fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de Pôle emploi,

Vu la convention collective nationale de Pôle emploi du 21 novembre 2009,

Vu la délibération n° 2013-45 du 18 décembre 2013 du conseil d'administration de Pôle emploi portant création d'une aide à la mobilité,

Décide :

Article 1 – Fonctionnement général

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels,
- 2) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,
- 3) en matière de gestion des ressources humaines, les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des agents placés sous leur autorité,
- 4) les plaintes sans constitution de partie civile au nom de Pôle emploi, ou d'un tiers qu'il représente, pour tout fait ou acte intéressant la plate-forme.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- madame Béatrice Zeghadi, directrice ad interim de pôle emploi Liberté
- monsieur Charles Pipitone, directeur de l'agence pôle emploi PrestaForm
- madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de l'agence pôle emploi Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- madame Marie-Béatrice Baylac, responsable services à distance
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur François Jacquemier, directeur adjoint Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 4 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, dans la limite de leurs attributions :

- 1) tout ordre de service, acte et correspondance se rapportant aux activités de la plateforme, à l'exception des instructions et notes à destination du réseau de Pôle emploi Occitanie et des correspondances avec ses partenaires institutionnels
- 2) en matière de gestion des ressources humaines, signer les congés et autorisations d'absence sans incidence sur le traitement des personnels placés sous leur autorité,
- 3) les ordres de mission des agents placés sous leur autorité et autorisations d'utiliser un véhicule, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors de la France métropolitaine,

§ 4 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 3 du présent article :

- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- madame Yasmina Boucenna, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Hervé Dodier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Céliane Leverdier, responsable d'équipe de pôle emploi Liberté
- madame Pascale Bruno, référent métiers de pôle emploi Liberté

- madame Patricia Andres, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- madame Laurence Mercier, responsable d'équipe services à distance
- madame Anne-Charlotte Naveau, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée
- madame Gaëlle Larroque, responsable d'équipe services à distance aux entreprises
- monsieur Erick Caron, responsable d'équipe Agence Contentieux Occitanie

§ 5 - En matière de prestations en trop versées, délais de remboursement, remise et admission en non-valeur, délégation permanente de signature est donnée à l'ensemble des personnels exerçant au sein de l'équipe Service aux demandeurs d'emploi du Service à Distance pour, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie et dans les conditions et limites fixées par les textes législatifs, réglementaires et conventionnels et par les instructions y afférentes, statuer sur les demandes de délais de remboursement des prestations en trop versées par Pôle emploi pour son propre compte, pour le compte de l'Etat, du Fonds de solidarité prévu à l'article L. 5423-24 du code du travail, des employeurs mentionnés à l'article L. 5424-1 du code du travail ayant conclu avec Pôle emploi une convention de gestion ou de l'assurance chômage et, s'ils estiment qu'il y a lieu d'en accorder, en consentir dans la limite de 12 mois.

Article 2 – Bons

§ 1- Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, aux fins d'exécution du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions, les bons d'aide à la mobilité, les bons SNCF, ainsi que les bons de commande de prestations de service au bénéfice de demandeurs d'emploi.

§ 2 - Bénéficiaire de la délégation visée au § 1 du présent article :

- monsieur Charles Pipitone, directeur de pôle emploi PrestaForm
- monsieur Thierry Brousses, directeur Agence Contentieux Occitanie
- monsieur Jean-François Vergnières, responsable service production centralisée

§ 3 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes visées au § 2 du présent article, bénéficient de la même délégation, à titre temporaire :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production
- madame Patricia Andres, responsable d'équipe au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Nathalie Girardeau, responsable d'équipe de pôle emploi Prestaform
- monsieur Gilles Lévy, directeur production
- madame Martine Sarny, responsable d'équipe service production centralisée

§ 4 - En cas d'absence ou d'empêchement des personnes désignées au § 3 du présent article, bénéficient, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- madame Isabelle Barret, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Véronique Desailly, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Corinne Poretta, gestionnaire au sein de pôle emploi Prestaform
- madame Françoise Bourniquel, employée au sein du service prestations
- madame Michelle Martin, employée au sein du service prestations
- madame Patricia Puertas, employée au sein du service prestations
- madame Sylvie Rozes, employée au sein du service prestations
- madame Sophie Barrovecchio, coordinatrice au sein du service prestations
- madame Sarah Barroso, employée au sein du service prestations
- madame Eline Belmonte, employée au sein du service prestations
- madame Eliane Magrum, employée au sein du service prestations
- madame Martine Mazzuchini, employée au sein du service prestations
- madame Florence Megnin, employée au sein du service prestations
- madame Josette Soubrier, employée au sein du service prestations
- madame Nadia Romani, employée au sein du service prestations
- monsieur Alain Mailhe, employé au sein du service prestations
- monsieur Benjamin Bousquet, employé au sein du service prestations
- madame Sophie Long, employée au sein du service prestations

Article 3 – Contrôle de la recherche d'emploi

§ 1 - Délégation permanente de signature est donnée aux personnes désignées au § 2 du présent article, à l'effet de signer, au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie en matière de contrôle de la recherche d'emploi et dans la limite de leurs attributions, les décisions de radiation et les décisions de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement pour défaut de justification de l'accomplissement d'actes positifs et répétés en vue de rechercher un emploi, de créer, de reprendre ou de développer une entreprise, telles que prévues aux articles R. 5412-1 et R. 5426-3 du même code.

§ 2 - Bénéficient de la délégation visée au § 1 du présent article :

- madame Virginie Lucas-Marchand, directrice de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- monsieur Stéphane Martin, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Isabelle Julié, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi
- madame Stéphanie Fons, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.
- madame Danielle Verprat, responsable d'équipe de l'agence Contrôle de la Recherche d'Emploi.

Article 4 – Recours contre une décision de radiation ou une décision de radiation et de suppression du revenu de remplacement

§1 - Délégation permanente de signature est donnée à la personne désignée au § 2 du présent article, à l'effet de signer au nom du directeur régional de Pôle emploi Occitanie, les décisions statuant sur les recours préalables obligatoires prévus aux articles R. 5412-8 et R. 5426-11 du code du travail formés à l'encontre d'une décision de radiation ou d'une décision de radiation et de suppression de tout ou partie du revenu de remplacement prise sur le fondement de l'article 3 de la présente décision

§2 - Bénéficie de la délégation visée au §1 du présent article :

- monsieur Jean-Yves Le Goff, directeur de la production

§3 - En cas d'absence ou d'empêchement de la personne désignée au § 2 du présent article, bénéficiant, à titre temporaire, de la délégation mentionnée au § 1 du présent article :

- monsieur Christophe Carol, directeur régional adjoint, en charge des opérations
- monsieur Gilles Lévy, directeur production

Article 5 – Territorialité

La plate-forme ayant une compétence régionale, les délégations de signature objet de la présente décision valent sur l'ensemble du territoire couvert par la direction régionale.

Article 6 – Abrogation

La décision Oc n° 2019-40 DS PTF du 4 juin 2019 est abrogée.

Article 7 – Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de Pôle emploi.

Fait à Balma, le 5 août 2019.

Serge Lemaitre,
directeur régional
de Pôle emploi Occitanie